

## ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

## OPPOSITION AUX « COMITES DE SELECTION » DISCRETIONNAIRES

dans le respect des disciplines,

pour une égalité de traitement des candidats dans toutes les universités,

le SNESUP s'adresse à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Madame la Ministre,

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat (CSFPE) dans sa dimension statutaire, convoqué le 20 février, a pris acte du report de l'examen par cette instance du projet de décret sur les comités de sélection. Ce dispositif, inscrit dans la loi LRU, visant à la suppression des commissions de spécialistes et à leur remplacement par de petits comités ad hoc non fondés sur les sections du CNU rencontre l'hostilité d'une large part de la communauté universitaire.

Avec le SNESUP, le vote de 2/3 de la parité syndicale lors du CTPU, s'est d'ailleurs significativement exprimé en "contre".

Le report vers un CSFPE se tenant au mieux le 18 mars, rend plus pertinente encore la proposition que nous avons déjà formulée. Nous vous demandons de faire en sorte que dans tous les établissements les procédures de recrutements d'enseignants-chercheurs pour la vague du printemps s'opèrent selon les dispositions antérieures avec les commissions de spécialistes telles qu'éluës jusqu'ici et auxquelles les collègues sont particulièrement attachés. Il s'agit tout à la fois de prendre acte des contestations qui s'expriment (dont les votes dans les établissements universitaires donnent la mesure) et d'une mesure d'équité et d'égalité pour des recrutements sur un statut national. Les dispositifs doivent être comparables d'un établissement à l'autre. Il ne serait pas acceptable que l'absence de décret, et une loi bâclée, suscitant outre des oppositions de fond, des contestations de forme (la manière d'exclure les membres "locaux" du comité de sélection lorsqu'ils sont plus nombreux à vouloir siéger que les extérieurs, par exemple) conduisent à des recrutements contestés ou retardés.

Par ailleurs, nous venons d'apprendre les dispositions que vous venez d'arrêter, sans concertation préalable authentique ni consultation des instances qualifiées comme le CNESER, pour le plan licence et le plan campus. Sur ces deux questions, nous vous demandons de convoquer le CNESER.

.....

**Dernière minute :** *Succès des listes de contestation de la loi LRU à Rennes 2, collèges A et B, à Nanterre, collège B. Continuons !*

**Dans l'action le 4 mars !**

Les syndicats et organisations soussignés appellent les personnels à agir le 4 mars sur la base de leurs revendications, en convergence avec les directeurs d'unités et membres d'instances scientifiques. Ils proposent que soient organisés des AG (partout dans les établissements et les universités) et des rassemblements, pour informer les collègues et les amener à se mobiliser.

**A Paris, un rassemblement « créatif » aura lieu à 12 heures, 1 rue Descartes, devant le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.**

à l'appel de : FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNETAP, SNEP) - CGT (SNTRS, FERC-SUP) - UNSA (Sup'Recherche, SNPTES, A&I) - CFTC-INRA - SOLIDAIRES (Sud-Recherche-EPST, Sud-Education) - SLR - SLU - UNEF